



COMMUNE DE LE PORGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

DELIBERATION N°25 – 47

**OBJET : CRÉATION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS – AGENT DE
MAITRISE PRINCIPAL ET ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2^e CLASSE**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (16) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Philippe PAQUIS, Sylvain LAMOTHE, Lucia MARTA, David FAURE, Nicolas FERET, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Olivier MOURELON, Yohann PECHE, Constance SCHULLER, Martial ZANINETTI, Corine SEGUIN, Elise MOURA

Pouvoirs (4) :

Pierre HARROUARD..... pouvoir à Elise MOURA.
Sonia MEYRE pouvoir à Martial ZANINETTI
Guillaume BOUSBIBpouvoir à Sophie BRANA
Laure IVASKEVICIUS pouvoir à Sylvain LAMOTHE

Absents (2) :. Vanessa LABORIE SALESSE, Ingrid CONNESSON

Excusés (1) : Christine GARRIDO

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Didier DEYRES.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie ORLIANGES

EXPOSE DES MOTIFS

La Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées,

Considérant les propositions du Centre de Gestion relatives aux avancements de grade,

Vu les lignes directrices de gestion établies par la collectivité,

La Maire propose à l'assemblée :

La création des emplois suivants au tableau des effectifs :

- **5 postes d'Agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} mai 2025**
- **1 poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2025.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

D'adopter cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame La Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

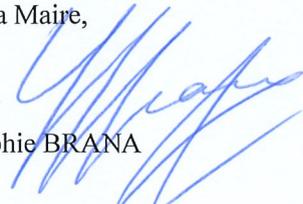
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre seront les signatures.

Le secrétaire de séance,


Didier DEYRES



La Maire,


Sophie BRANA

La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.

. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.